

# Compte rendu de la réunion du conseil de CARS

Le 16 mai 2019

Sujet	Commentaire
1A	<p>On ouvre la réunion à 19 h 03 HAE.</p> <p>Sont présents :</p> <p>John Hall (président)</p> <p>Chris Kremer (Secrétaire-trésorier et directeur de Rally West)</p> <p>Clarke Paynter (directeur de Atlantic)</p> <p>Simon Vincent (directeur de RSQ)</p> <p>Martin Burnley (directeur de RPM)</p> <p>Darryl Malone (directeur de RSO)</p> <p>Wim van der Poel (représentant des compétiteurs)</p> <p>Graham Bruce (directeur technique)</p> <p>Ross Wood (représentant des organisateurs)</p> <p>Terry Epp (directeur du championnat)</p> <p>Nous avons quorum à cinq directeurs sur cinq.</p>
2A	<p>On propose d'adopter le compte rendu de la réunion du conseil de CARS du 17 avril 2019 tel que présenté. On appuie la proposition et elle est adoptée. Le compte rendu du 17 avril est approuvé.</p>
1B	<p>Chris indique que Darryl demande qu'on lui accorde le même égard qu'à ceux dont l'événement est en cours par rapport à l'augmentation des taux d'assurance pour le reste de 2019.</p> <p>Une discussion s'ensuit.</p> <p>On propose de laisser les taux d'assurance à 85 \$ pour les rallyes-sprint de RSO parce qu'il faut s'inscrire à tout le championnat.</p> <p>On appuie la proposition. Adoptée.</p> <p>Les taux d'assurance de rallye-sprint RSO pour 2019 resteront à 85 \$ pour la saison.</p>
2B	<p>Terry annonce que le Rocky est prêt à s'élancer, le plan de sécurité est bien fait et livré.</p> <p>Le Règlement particulier du BdC est prêt à être publié. Encore une fois le BdC fait partie du championnat NACAM, mais prendra son assurance auprès de CARS.</p> <p>Le Règlement particulier du Défi a été révisé et est déjà sur le site.</p> <p>On discute des efforts déployés pour trouver le financement nécessaire à la mise en ondes du 8<sup>e</sup> événement du championnat. John va préparer une réunion avec Simon, Terry et Charlevoix pour voir ce qui peut être fait et s'assurer que tout le monde comprend bien la même chose.</p>
3B	<p>Ross indique que certains organisateurs s'inquiètent de la nouvelle clause d'exclusivité CARS/Subaru. John s'ouvre sur le sujet et indique que l'entente ne concerne que CARS et Subaru et que les zones principales de chevauchement avec les organisations sont l'émission de télé, notre site Web et les articles sur les réseaux sociaux. C'est surtout dans ces cas que nous devons être conscients des conflits. Il n'y a rien de changé. Il s'agit d'un cadre d'étude et d'approbation plus formel. Le protocole d'entente CARS/organisation a toujours exigé des organisations de discuter avec le directeur du championnat de toute commandite pour éviter les conflits potentiels.</p>

1C	John annonce que le contrat Subaru est signé et a été reçu. Subaru a émis un communiqué cette semaine.
2C	John annonce que Mini Canada a mis en place un programme de soutien pour tous ceux qui compétitionnent dans le CRC en Mini. La documentation sera affichée dans notre site Web à l'adresse suivante : <a href="https://carsrally.ca/documents/competitors/">https://carsrally.ca/documents/competitors/</a>
3C	John et Martin ont travaillé avec Formula pour ajuster les livrables média avec le budget limité de cette année. Ils en sont venus à une entente qui permettra de livrer le programme média qui sera quand même amputé dans quelques domaines pour réduire les frais.  Le programme comprendra : 7 épisodes télé en français et en anglais diffusés sur RDS et TSN Au moins 16 courtes vidéos couvrant chacun des 8 rallyes Moins d'articles sur le site Moins de couverture sur les réseaux sociaux.
4C	Quiconque a des idées pour des annonceurs, prière d'en parler à John.
5C	Nous poursuivons la chasse aux commandites. Nous reprenons les négos avec Motul d'ici un mois environ.
1D	Graham annonce qu'il n'a reçu aucun commentaire sur la première fournée de soupapes de suppression installée pour le Lanark Highlands. Simon rapporte que lui et son père ont installé la soupape dans leur voiture mais cela ne fait aucune différence pour eux parce qu'elle ne génère pas assez de pression. Aucun problème.
2D	John présente une ébauche du Bulletin 2019-03, qui traite des compétiteurs qui reviennent au rallye et qui n'ont pas de facteur de vitesse du CRC et ceux d'autres autorités sportives qui pourraient devoir faire évaluer leurs performances passées afin de savoir s'ils doivent avoir une soupape de suppression.  On discute du changement de règlement proposé. On propose d'adopter le changement de règlement proposé pour son entrée en vigueur immédiate. On appuie la proposition et elle est adoptée.  John enverra le bulletin à Debbie pour traduction et publication immédiate.
1G	Simon annonce que lui, Bruno, Martin et Graham ont eu quelques bonnes conversations à propos de l'immatriculation de voitures de rallye au Québec. Simon et Bruno ont envoyé un courriel à la SAAQ et attendent une réponse.  Darryl annonce que RSO pense à faire une démarche similaire, mais attend de voir ce qui se passera au Québec.
4G	Simon propose que CARS conçoive une politique sur la façon de traiter les fonds commémoratifs. Il va rédiger une proposition que le conseil devra étudier.  Il demandera à Antoine de décider ce que la famille veut faire avec ce fonds que nous détenons pour en terminer avec cette histoire.
1H	Simon annonce que RSQ et ASQ ont accepté de travailler ensemble et de coopérer dans divers domaines afin de réduire les frais généraux en partageant des services, par exemple. Pour que ça arrive, RSQ est devenu membre de ASQ et paiera un tarif annuel de services à ASQ.  Le conseil rappelle à Simon que CARS sanctionne RSQ et que CARS émet les licences de rallye. Simon et RSQ le comprennent bien et il assure le conseil qu'il s'agit plus d'une entente de services et qui n'a rien à voir avec l'autorité sportive, les licences ou les relations de RSQ avec CARS.

2H	<p>John commente une demande de Martin de lancer une discussion sur le rôle de l'« inspecteur désigné », tel que défini dans le règlement d'émission des carnets de bord.</p> <p>Le conseil discute fort et convient qu'il faut identifier ces inspecteurs, qu'ils devraient être approuvés par le directeur technique et que, à titre de personnel de CARS, ils seront couverts par l'assurance de CARS lorsqu'ils seront en devoir.</p> <p>Les prochaines étapes consistent à mettre en place le processus de création du poste et de commencer à identifier les personnes qui seraient aptes à occuper cette fonction.</p>
1J	La prochaine réunion est prévue pour le jeudi 13 juin à 19 h HAE.
2J	La réunion est levée à 21 h 08 HAE.